

francs de plus que l'année dernière à la HES-SO. Cette situation est due à un nombre plus élevé d'élèves fribourgeois pressentis à fréquenter un de ces établissements. Par contre, en raison du nombre prévisible plus élevé d'étudiants accueillis par la Haute école de santé (268 pour 2009 et 315 pour 2010), la participation de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale passe de 6 761 380 francs au budget 2009 à 7 885 400 francs au budget 2010.

Au centre de charges 3260 (Université), compte ordinaire, la mise en place de la 3^e année de médecine contribue à l'augmentation des charges à la hauteur de 3 841 440 francs, dont 1 506 000 francs concernent les frais de personnel et 2 335 440 francs des dépenses diverses: entretien des immeubles, appareils d'enseignement, location de locaux, etc. Ces montants entrent dans le cadre du décret du 7 novembre 2008 relatif à l'introduction de la 3^e année d'études de médecine humaine à l'Université de Fribourg.

Au centre de charges 3203 (Enseignement préscolaire), position 480.007: selon le décret du 5 septembre 2008 relatif à la contribution financière de l'Etat en faveur des communes en vue de l'introduction de la 2^e année d'école enfantine, le canton est tenu de verser aux communes 60 millions de francs en six annuités de 10 millions de francs. Au compte 2008, une provision de 30 millions de francs a été créée afin d'en atténuer l'effet sur le compte de fonctionnement des budgets ces prochaines années. En 2010, un premier prélèvement de 6 millions sera effectué.

Chassot Isabelle, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je n'ai rien à ajouter à ce rapport complet si ce n'est à remercier les rapporteurs pour leur travail.

– L'examen de ce chapitre du budget est terminé; il n'y a pas de modifications.

Rapport annuel 2009 de la Commission interparlementaire de contrôle du Gymnase intercantonal de la Broye (GYB)¹

Rapporteur: **Elian Collaud (PDC/CVP, BR)**.

Commissaire: **Isabelle Chassot, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport.**

Le Rapporteur. Rapport d'activité de la Commission interparlementaire de contrôle du Gymnase intercantonal de la Broye 2009.

La Commission interparlementaire de contrôle du Gymnase intercantonal de la Broye (ci-après Ci-GYB), vous soumet, conformément à l'article 8 al. 4 de la Convention des conventions, son rapport d'activité 2009.

Conformément à son mandat légal, défini à l'article 73 de la Convention intercantonale sur la création et l'exploitation du GYB, la Ci-GYB a effectué son contrôle et exercé sa haute surveillance parlementaire sur le GYB. Elle a tenu à cet effet deux séances durant l'année 2009

avec la présidence du Conseil de l'établissement, par Madame la Conseillère d'Etat Isabelle Chassot, Directrice de l'Instruction publique, de la culture et du sport du canton de Fribourg, et la Direction du gymnase, en particulier son directeur, M. Thierry Maire.

M. Nicolas Renevey, président du Bureau du GYB, chef du Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré fribourgeois, et M. Jean-François Charles, adjoint au chef de division de l'enseignement gymnasial et professionnel vaudois, ont participé aux séances tenues le printemps et l'automne dans les locaux du GYB à Payerne.

Réunie en mars, la délégation fribourgeoise a désigné votre serviteur en qualité de président en remplacement de M. Charly Haenni qui avait remis son mandat de député.

Les comptes 2008 ont été examinés. La Ci-GYB a pris connaissance des comptes 2008 au cours de la séance du 27 avril 2009. L'exercice s'est clos sur un non-dépensé de 617 903 francs, ce qui représente un écart de 5,32% par rapport au budget. Cela montre que la première année de stabilisation des effectifs permet d'obtenir un écart très faible entre le budget et les comptes et que les ajustements opérés en fonction des années précédentes portent leurs fruits. Plus de la moitié de cet écart est imputable à une erreur d'estimation des charges liées aux caisses de pension. A noter que cette estimation demeure difficile aussi longtemps que le personnel pourra être affilié, à des tarifs différents, à l'une ou l'autre des caisses de pension vaudoise ou fribourgeoise. Cette situation devrait prendre fin au 1^{er} janvier 2010. Un groupe de travail paritaire œuvre actuellement assidument au choix d'une caisse de prévoyance unique et définitive pour l'ensemble du personnel du GYB.

La lecture des comptes met en évidence l'excellent rendement du bâtiment. La consommation réelle d'énergie se situe à environ 50% des chiffres de consommation théorique avancés lors de sa conception. Le premier loyer versé par le restaurant aurait dû apparaître dans les comptes 2008. Cependant, pour des raisons de décalage dans la comptabilité, cela n'a pas été possible et le loyer de l'année 2008 sera enregistré dans les comptes 2009; cela est conforme à la procédure arrêtée.

Enfin, la subvention 2008 versée par l'OFFT (Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie) apparaîtra, elle aussi, dans les comptes 2009. La refonte totale des règlements de subventionnement des écoles de commerce est à l'origine de ce retard dans le traitement des subventions. Si jusqu'ici, celles-ci étaient perçues pour le GYB par le canton de Fribourg, elles le seront dorénavant par le canton de Vaud. A noter, pour terminer, que la fiduciaire chargée du contrôle des comptes du GYB a constaté la régularité des comptes 2008.

Clôture de l'année scolaire 2008–2009

En juillet 2009, le GYB a décerné 119 diplômes de maturité et 59 diplômes de culture générale / de commerce. Le taux d'échec en école de maturité a été de 4% (5 élèves) et de 6% (4 élèves) en école de culture générale et école de commerce. Ces taux sont plus ou moins équivalents aux taux enregistrés dans les établissements vaudois et fribourgeois.

¹ Texte du rapport pp. 2353ss.

Rentrée scolaire 2009 – 2010

A la rentrée 2009–2010, le nombre d'élèves est passé de 852 à 901. Dans l'ensemble, la statistique met en évidence les éléments suivants:

- 611 élèves fréquentent l'école de maturité et 290 l'école de culture générale et école de commerce;
- les Vaudois représentent le 45,8% de la totalité de l'effectif et les Fribourgeois le 54,17%;
- presque 20% des élèves ont opté pour un cursus bilingue, ce qui réjouit la Ci-GYB;
- les filles forment le 64,26% de l'effectif et les garçons le 35,74%.

Les cours sont donnés par 98 enseignants (74 EPT), dont 10 nouveaux à la rentrée 2009–2010 (4 EPT) en raison de l'ouverture de classes supplémentaires.

Budget 2010

Au cours de la seconde séance, tenue le 5 octobre 2009, la Ci-GYB a pris acte du budget 2010 adopté par le Conseil du GYB. Les parts cantonales à charge de chaque canton sont intégrées aux budgets 2010 respectifs de l'Etat de Fribourg et de l'Etat de Vaud.

Le budget 2010 est en augmentation de 9%, soit plus d'un million de francs par rapport à l'édition 2009. L'augmentation des charges de fonctionnement est en grande partie due à la hausse de la masse salariale. Ceci s'explique essentiellement bien sûr par l'augmentation, non négligeable, du nombre d'élèves qui a exigé l'ouverture de deux classes supplémentaires (+ 4,5%), pour les augmentations liées aux paliers de la grille salariale dont profite pleinement le corps enseignant du GYB, relativement jeune (+ 2,5%), par l'indexation au coût de la vie et par l'augmentation du nombre de leçons en raison de la révision de l'ordonnance sur la maturité.

Le budget 2010 prévoit une augmentation sensible du montant affecté à l'entretien des équipements informatiques. Cela correspond aux prévisions antérieures, soit à l'augmentation des frais de maintenance après les premières années d'exploitation dans la mesure où il est nécessaire de procéder au premier renouvellement du matériel. A cette position, le budget 2010 reflète la situation telle qu'elle devrait se stabiliser. Au niveau des produits de fonctionnement, la subvention de l'OFFT fait un bond de 100 000 francs entre le budget 2009 et le budget 2010. Cette différence positive est due au nouveau mode de subventionnement de l'Office fédéral qui a pour conséquence une réévaluation des parts versées au GYB.

Rapport de l'Inspection des finances sur les comptes du GYB et l'utilisation des subventions

Au cours de l'année 2008, le Contrôle cantonal des finances du canton de Vaud, en collaboration avec l'Inspection des finances (IF) du canton de Fribourg, a procédé à un contrôle approfondi de la comptabilité du GYB et des processus financiers adoptés par l'établissement. Le rapport final a été remis aux instances concernées le 16 décembre 2008. A la demande de la délégation fribourgeoise, ce rapport a été transmis à tous les membres de la Ci-GYB. Celle-ci considérait

en effet que ce document constituait un outil de travail indispensable à l'accomplissement de son mandat.

Lors de sa séance du 5 octobre, la Ci-GYB a constaté la régularité de l'utilisation des deniers publics. Les questions posées à la suite de ce rapport ont obtenu des réponses satisfaisantes. Dans l'ensemble, les constats, remarques et recommandations de l'Inspection des finances correspondent à des problèmes qualifiés de bénins, voire de défauts de jeunesse.

Divers

Dans les divers, les points suivants ont été abordés lors de l'une ou l'autre des séances de la Ci-GYB :

- la nouvelle échelle des traitements du GYB qui doit être adaptée à la nouvelle politique salariale de l'Etat de Vaud (pour mémoire l'échelle des traitements du GYB est fondée sur la moyenne des échelles correspondantes dans les deux cantons);
- les taux d'échec dans les différentes filières comparés aux taux vaudois et fribourgeois;
- le succès du cursus bilingue;
- l'absence de places de parc pour les élèves, choix délibéré des organes dirigeants;
- la remise du premier prix Edgar Rouge à un séminaire de travaux de maturité;
- Le choix d'une caisse de prévoyance définitive pour le personnel du GYB.

Vu le rapport d'activité qui précède, les informations complémentaires demandées et les réponses obtenues ainsi que la bonne marche de l'établissement, la Ci-GYB vous propose d'adopter le budget 2010 tel que présenté par les Conseils d'Etat respectifs, soit en votant favorablement la position budgétaire 351.008 du budget 2010 de l'Etat de Fribourg (Contribution au Gymnase intercantonal de la Broye) de 6 762 040 francs. Il est à noter que ce montant est inférieur à la part cantonale due par le canton de Fribourg selon le projet de budget du GYB – soit moins 54% ou 7 023 000 francs – en raison de sommes inscrites au budget 2009 non dépensées. Ces sommes viendront donc en diminution de la part cantonale fribourgeoise.

Au nom de la Commission interparlementaire du contrôle du GYB, je remercie la direction de ce gymnase et la présidente, M^{me} la Conseillère d'Etat Isabelle Chassot.

La Commissaire. Je remercie pour ma part la Commission interparlementaire pour le contrôle effectué sur la bonne marche du GYB. Je me permettrai une seule remarque.

S'il est exact que le montant figurant au budget 2010 de l'Etat est inférieur à celui qui est dû selon le budget approuvé du GYB, cela est dû, d'une part, il est vrai au montant trop important figurant au budget 2009, mais également à la question de l'indexation qui est encore provisoire dans le budget du GYB puisqu'une indexation de 0,6% avait été prévue et il y a tout lieu de penser qu'il n'y aura pas d'indexation cette année.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.